

## AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **MICRO-OSIRIS**

Dates : **21 au 22 Avril 2018**

Lieu : **PLAN D'EAU DE PLOBSHEIM**

Autorité Organisatrice : **AQUATIC CLUB D'ALSACE ET DE LORRAINE**

Grade : **5A**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020*
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe.
- 1.3 les règlements fédéraux et les règles de classe, le règlement du Tour de France Micro 2018
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux Classes
  - Micro
  - OSIRIS Habitables
- 3.2 Les bateaux admissibles sont invités à se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, à ACAL 19 rue de l'Oberelsau BP 30130 67004 STRASBOURG CEDEX ou par mail : [contact@acal67.com](mailto:contact@acal67.com) au plus tard le 20 Avril 2018 ou en vous préinscrivant sur le site du club : <http://www.acal67.com/voile-acal-strasbourg/regates/bulletin-dinscription-europeenne-micro-osiris/>
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - **Leur licence valide avec mention COMPÉTITION** ou accompagnée d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition** datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros, ou sa licence incluant cette assurance.
- 3.5 Droit à payer : le droit d'inscription est de 30 € par bateau

### 4. PROGRAMME

Accueil le 20 Avril de 14h à 20h et le 21 Avril à partir de 9h

- 4.1 Confirmation d'inscription : - le 21 Avril de 10h à 13h30
- 4.2 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe
21/04/18	14h30	Micro -OSIRIS
22/04/18	10h30	Micro -OSIRIS

- Le programme et les horaires peuvent être modifiés par l'autorité organisatrice dans les instructions de course.

- 4.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h  
Le palmarès et la remise des prix auront lieu à 16h (indicatif)
5. Jauge et contrôle : Un bateau ou un équipement peut être inspecté à tout moment pour vérifier la conformité avec les règles. Rappel : le plan d'eau est un plan d'eau ouvert, la réglementation correspondante s'applique par conséquent.
6. **INSTRUCTIONS DE COURSE**  
Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 21/4/18 ou affichées selon la Prescription Fédérale
7. **LES PARCOURS**  
7.1 Les parcours seront de type : trapèze-triangle-banane
8. **CLASSEMENT**  
2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 8.1 Classement général en temps réel pour tous les Micro. Il en sera extrait le résultat de chaque catégorie définie par la classe Le système de points a minima A2, s'appliquera, modifié de telle façon que le total des points de la série pour chaque voilier, sera le total des points de ses courses, avec la plus mauvaise place retranchée si 4 courses ou plus ont été validées
- 9 **PRIX**  
Coupes, Trophées et prix en nature seront distribués pour le classement de chaque catégorie et classement général toutes catégories.
10. **COMMUNICATION RADIO**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
11. **DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
12. **Les entraîneurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur sont invités à le déclarer à l'organisateur 8 jours avant la régata en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation.**
13. **Droit à l'image** : Les compétiteurs, les propriétaires de bateaux, les entraîneurs et les organisateurs donnent à l'organisation tous les droits d'utilisation des photos, vidéos, de personnes et de bateaux, faites pendant et après la régata pour les utiliser dans les médias et tout document relatif aux activités de l'organisation.
12. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter  
**ACAL tel : 03 88 29 31 50 - Fax : 03 88 29 16 94**  
**e.mail : contact@acal67.com**



➤ **Quelques informations pratiques pour organiser votre déplacement**

- le Samedi 21 Avril à 19h : Pot de bienvenue offert par l'ACAL  
20h : Dîner sur inscription au prix de 22€/personne, boissons comprises..
- Le Dimanche 22 Avril:16h (indicatif) Palmarès, Remise des Prix, Verre de l'amitié  
\* \* \*

**BOURSE AUX EQUIPIERS** : Si vous avez besoin d'un équipier, n'hésitez pas à nous en informer, nous ferons le maximum pour vous trouver cet équipier.

**ATTENTION** : En ALSACE, tous les commerces sont fermés le DIMANCHE et les jours fériés. Ce qui signifie que le 22, vous trouverez difficilement de commerces ouverts.

- Le restaurant du Club-House est ouvert et sera en mesure de vous servir tant pour les boissons que pour les repas

**Séjour à Plobsheim**

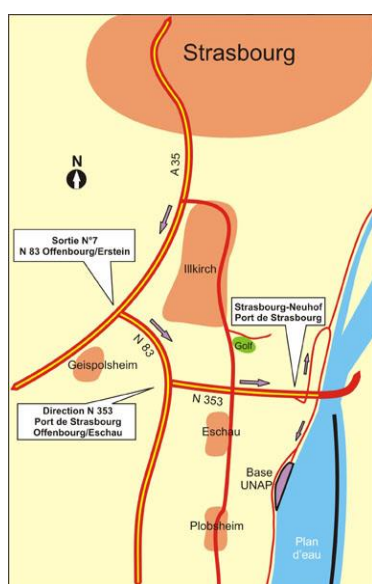
- Camping Car et éventuellement tente sur la Base, aux endroits prévus à cet effet.
- Vous trouverez ci-après une liste d'hôtels situés à proximité du plan d'eau. Nous vous conseillons, compte tenu de la saison, de réserver vos chambres le plus tôt possible. En cas de difficultés, vous pouvez nous en avvertir et nous essayerons de vous aider à vous loger.

**LISTE HOTELS**

- HOTEL AU CYGNE (Logis de France) 38, rue 1ère Division Blindée 67114 ESCHAU : 03 88 64 04 79
- IBIS BUDGET\* 10 rue de l'Ill 67118 GEISPOLLSHEIM : 08 92 70 20 39
- FORMULE 1 4 route de Lyon 67118 GEISPOLLSHEIM : 03 88 67 84 64
- IBIS Hotel\* 15 rue Ferdinand Braun 67540 OSTWALD : 03 88 55 53 00

\* mentionnez votre participation à cette régates organisée par l'ACAL pour bénéficier des meilleures conditions.

- Office du Tourisme 17A place de la cathédrale 67000 STRASBOURG: 03 88.52 28 28  
Fax 03 88 25 58 10 Site internet : <http://www.otstrasbourg.fr> Fax 03 88 25 58 10



48°28'40.42"N  
7°48'9.85"E

